

RECONSTRUCTION HÔPITAL PSYCHIATRIQUE BOHARS

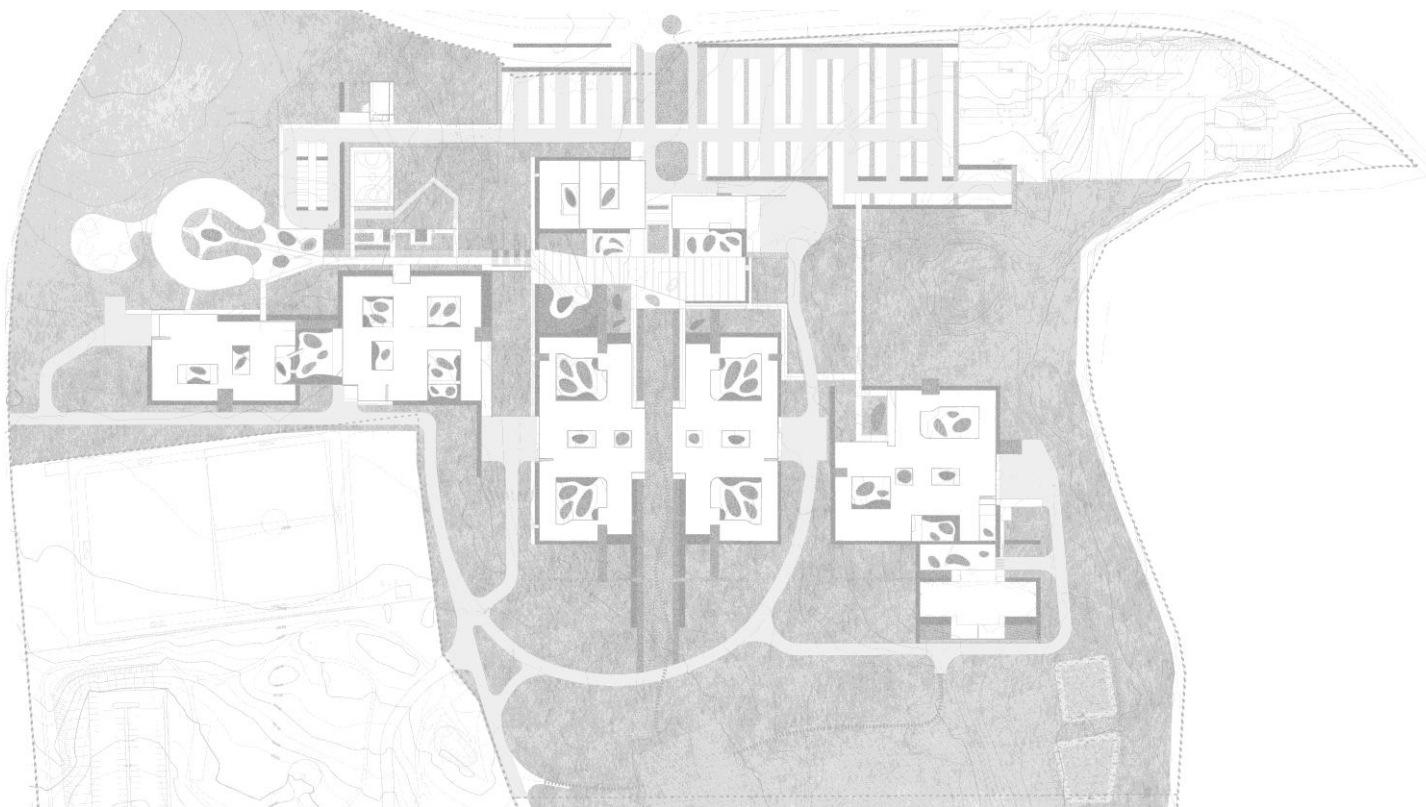
MAÎTRE D'OUVRAGE

CHU BREST
2 Avenue Foch
29609 BREST CEDEX



MAÎTRE D'ŒUVRE – MANDATAIRE

AIA ARCHITECTES
13 Boulevard Jean Monnet
56260 LARMOR PLAGE



ÉMETTEUR	PHASE	DATE	ÉCHELLE
AIA Ingénierie	DCE	03/2026	0/000

INTITULÉ DU DOCUMENT	CODE ÉMETTEUR	N° DU DOCUMENT	INDICE
CCTP - LOT REVETEMENT DE SOLS Partie A SOLS SOUPLES	AI	0220A	B

BUREAU DE CONTRÔLE	APAVE	37 avenue du baron Lacrosse 29803 BREST - 02 98 42 14 44
S.P.S.	VERITAS	
ASSISTANT MOA	A2MO	17 Boulevard de Berlin 44000 NANTES – 02 85 67 17 00
MANDATAIRE	AIA ARCHITECTES	13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40
ARCHITECTE	AIA ARCHITECTES	13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40
INGÉNIERIE	AIA INGÉNIERIE	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
ENVIRONNEMENT	AIA ENVIRONNEMENT	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION	AIA INGÉNIERIE	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
PAYSAGES	AIA TERRITOIRES	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
COORDINATEUR SSI	ARMOR INGÉNIERIE	
ACOUSTICIEN	TECHNICONSULT	
OPC	AIA MANAGEMENT DE PROJETS	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES- 02 40 38 13 13



Numéro affaire	Projet	Phase	Bâtiment	Émetteur	Corps d'état	Type document	Niveau	N° du document
0846a21	BO	DCE	XX	AI	TCE	CCTP	XX	0220A

Rédigé par : Fabien JEANNES		Validé par : AIA Economie
Date	Indice	Modifications
02/2026	A	1 ^{ère} diffusion
03/2026	B	2 ^{ème} diffusion

CCTP REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

SOMMAIRE

1	PRESCRIPTIONS GENERALES	4
2	PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES	6
3	DESCRIPTION ET POSITION DES OUVRAGES	8
3.1	BARRIERE ANTI-REMONTEE D'HUMIDITE	8
3.2	CHAPE FLOTTANTE POUR PLANCHER CHAUFFANT	8
3.3	CHAPE AU MORTIER DE CIMENT	9
3.4	ENDUIT DE LISSAGE ET DE RAGREAGE	9
3.5	REVETEMENT DE SOL PVC - EN LAMES - ACOUSTIQUE - U4P3 CLASSEMENT UPEC	10
3.6	REVETEMENT DE SOL PVC - EN LES - ACOUSTIQUE - U3/U4 P3 - TYPE 1	10
3.7	REVETEMENT DE SOL PVC - EN LES – COMPACT et REVETMENT MURAL	11
3.8	MARCHE INTEGRALE POUR CAGE D'ESCALIER	13
3.9	CONCEPT DOUCHE	14
3.10	SOL CAOUTCHOUC EXTERIEUR	16
3.11	BANDE PODOTACTILE D'ALERTE	17
3.12	COUVRE JOINTS DE DILATATION COURANTS	18
3.13	BARRE DE SEUIL	18
3.14	SOCLE / SURBOTS EN BETON	18
3.15	TAPIS DE PROPRETE	19
	DETAILS DE PRINCIPE POUR LES REVETEMENTS DE SOL	19

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

PRESCRIPTIONS GENERALES

Les travaux seront exécutés conformément aux règlements et prescriptions techniques en vigueur, au R.E.E.F. (Recueil des Eléments utiles à l'Etablissement et à l'Exécution des projets et marchés de bâtiments en France) et notamment :

AUX D.T.U. Documents Techniques Unifiés, et en particulier :

- DTU 53.12 : Préparation du support et la pose des revêtements de sols souples (textiles, PVC, linoléum)
- DTU 59.4 (P774-204) : Mise en œuvre des papiers peints et revêtement muraux

AUX NORMES AFNOR (Association Française de Normalisation)

AUX AVIS ET DECISIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE

AUX DECISIONS DE LA COMMISSION PLENIERE DES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE

AUX RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE DES FABRICANTS

AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES COMMUN A TOUS LES LOTS (CCTPC)

RENOI VERS LES PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

Les articles ci-après listés, sont décrits dans les PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT en tête du présent C.C.T.P. et faisant l'objet d'une description particulière. Ces articles devront impérativement être pris en compte au titre du présent lot, soit :

Visite des lieux.
Environnement.
Eléments témoins.
Extension - surélévation.
Déchets de chantier.
Démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

A LA REGLEMENTATION ACOUSTIQUE

A L'ARRETE DU 25 Avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE RELATIF A LA PREVENTION DU RISQUE SISMIQUE

La prévention du risque sismique répond aux exigences des :
Arrêtés ministériels du 15 septembre 2014, du 19 juillet 2011 et du 22 octobre 2010 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Décrets d'application n°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

Ceci conduit aux hypothèses explicitées dans la partie suivante.

Hypothèses sismiques

Au sens de l'arrêté de prévention parasismique (du 22 octobre 2010) :

- Le bâtiment est situé en zone sismique faible, $a_{gr} = 0.7m/s^2$
- Il est classé en catégorie d'importance III, $\gamma_i = 1.2$
- L'internat est classé en catégorie d'importance II, le risque sismique n'est pas à prendre en compte.
- La classe géotechnique du site suivant rapports géotechniques est : sol A au sens de l'EC8.
- Pour l'analyse sismique, une analyse modale spectrale conforme à l'Eurocode 8 et utilisant le spectre de calcul pour l'analyse élastique sera réalisé.
- Les ouvrages sont conçus suivant l'Eurocode 8, suivant la classe de ductilité DCL.
- Le coefficient de comportement retenu est $q=1.5$.

AUX CAHIERS DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES, CAHIERS DES CHARGES ET GUIDES TECHNIQUES DU C.S.T.B. et en particulier :

- Préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces.
- Revêtement de sol – Notice de Classement UPEC et classement UPEC des locaux - e-Cahiers du C.S.T.B. n° 3782_V2- Juin 2018.
- Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs. et -Cahier du C.S.T.B. n° 3634_V2 de novembre 2012.
- Revêtements de sol linoléum collés – cahier des prescriptions techniques d'exécution e-Cahiers du C.S.T.B. n° 3703, mars 2012.
- Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC – cahier des prescriptions techniques d'exécution – e-Cahier du C.S.T.B. n°3781, mai 2017.

MARQUAGE CE

Les Produits de construction comportant le marquage CE devront être conforme à la directive européenne 89/106.

La conformité des produits aux spécifications techniques harmonisées se manifeste par l'apposition du marquage CE sur le produit, sur son emballage ou sur les documents d'accompagnement du produit. C'est au producteur qu'il convient d'apposer le marquage CE.

Il est rappelé que le marquage CE obligatoire en vertu de la réglementation, ne saurait cependant se prévaloir à des exigences normatives et réglementaires nationales plus contraignantes.

FDES et ACV

Les matériaux ou produits proposés par l'Entreprise posséderont des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) ou une Analyse du Cycle de Vie (ACV) établie suivant la norme NFP 01-010.

AUX PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES SUIVANTES :

Les revêtements en lés seront posés suivant D.T.U. et recommandations des Fabricants, soit el lés inversés, soit dans le même sens. Les lés seront déroulés dans le sens de la plus grande longueur du local, sauf si demande particulière du présent CCTP, du D.T.U. ou des recommandations du Fabricant.

Les revêtements en dalles seront posés dans le même sens ou sens contrarié suivant D.T.U. et recommandations des Fabricants, sauf si demande particulière du présent CCTP

PLACARDS

Les placards seront traités par le présent lot avec les mêmes revêtements de sols que les locaux où ils ouvrent.

2 PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

Démarche environnementale

L'opération de reconstruction hôpital psychiatrique Bohars suit une démarche HQE - Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments – Bâtiments tertiaires Millésime 2015.

MARQUAGE CE

Les Produits de construction comportant le marquage CE devront être conforme au Décret n° 2012-1489 du 27 décembre 2012.

La conformité des produits aux spécifications techniques harmonisées se manifeste par l'apposition du marquage CE sur le produit, sur son emballage ou sur les documents d'accompagnement du produit. C'est au producteur qu'il convient d'apposer le marquage CE.

Il est rappelé que le marquage CE obligatoire en vertu de la réglementation, ne saurait cependant se prévaloir à des exigences normatives et réglementaires nationales plus contraignantes.

Conformité des matériaux :

Tous les matériaux doivent être conformes aux normes françaises (ou EN lorsqu'elles existent) et posséder un avis Technique.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels devront être soumis à l'accord préalable du Maître d'œuvre et faire l'objet d'un Avis Technique en cours de validité, accepté par l'AFAC et respectant les réserves de cet organisme.

Connaissance des impacts environnementaux – FDES :

Les impacts environnementaux des éléments de Gros Œuvre et de Second Œuvre devront être connus. Les matériaux ou produits proposés par l'Entreprise posséderont des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) ou une Analyse du Cycle de Vie (ACV) établies suivant la norme NFP 01-010.

L'Entrepreneur devra fournir toutes les informations concernant les performances environnementales et sanitaires des produits mis en œuvre relatifs à son corps d'état, en référence à l'application :

- De la norme NF P 01.010 « Qualité environnementale des produits de construction – Déclaration »
Où
- De la norme EN 15 804-A1 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction » d'avril 2014.

L'entreprise devra fournir les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) correspondant aux matériaux proposés, accompagnées des quantités mises en œuvre et de la localisation des produits.

Les déclarations environnementales spécifiques aux produits seront à fournir en priorité, puis dans l'ordre : déclaration générique, déclaration d'un produit équivalent et/ou d'une base de données équivalente, déclaration du fournisseur.

Provenance et caractéristiques des matériaux

Les PVC utilisés en sol souple devront être d'origine recyclée à hauteur d'au moins 30 %.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR : EMISSION EN COVT/FORMALDEHYDE

Les produits et matériaux de constructions et de décorations utilisés en contact avec l'air intérieur devront respecter l'arrêté du 30 avril 2009.

Les émissions de COV et formaldéhydes des matériaux utilisés devront être connues pour 100% des surfaces en contact avec l'air intérieur. Tous les produits en contact direct avec l'air intérieur devront disposer d'un étiquetage sanitaire en COV/formaldéhyde selon la norme ISO 16000.

Les produits en contact direct avec l'air intérieur proposés par l'entreprise devront justifier d'un étiquetage sanitaire A+.

Les produits disposants de labels environnementaux complémentaires seront privilégiés (NF Environnement, Ecolabel Européen, Nature Plus ou label équivalent).

Les colles des revêtements de sols souples devront disposer du Label EMICODE EC1 ou EC1plus et de l'étiquetage sanitaire A+ en COV/formaldéhyde. En cas de mise en œuvre de moquettes dans certains locaux, ces dernières devront disposer du label GUT.

L'ensemble des matériaux prescrit respectera l'Arrêté du 30 Avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes mutagènes ou reprotoxiques de Catégorie 1 ou 2. Les produits en contact avec l'air intérieur ne devront pas dégager de particules et de fibres cancérogènes. Ces produits devront répondre aux tests prévus par la Directive Européenne 97/69/CE du 05/12/97 transposée en droit français le 29/08/98.

Entretien et maintenance

Les fiches d'entretien maintenance des différents produits devront être transmises et intégrées au DOE avec les typologies d'opérations, les fréquences et éventuellement les coûts des différentes opérations d'entretien et de maintenance.

COEFFICIENTS DE REFLEXION – AMBIANCE VISUELLE

Les revêtements de sols / murs / plafonds devront assurer le confort visuel des espaces en justifiant des valeurs de réflexion lumineuse suivantes :

- coefficient de réflexion de sol $\geq 30\%$
- coefficient de réflexion des murs, portes, placard et tête de lit $\geq 60\%$
- coefficient de réflexion des plafonds plâtre et faux plafonds $\geq 80\%$

L'entreprise fournira un justificatif des facteurs de réflexion lumineuse intérieure des produits.

3 DESCRIPTION ET POSITION DES OUVRAGES

3.1 BARRIERE ANTI-REMONTEE D'HUMIDITE

Localisation : Suivant plans, notamment pour l'ensemble des locaux situés en RDC (hors plancher intermédiaire) et comportant un revêtement de sols PVC.

Étanchéité formant barrière anti-remontée d'humidité, comprenant :

- Préparation des supports compris grenaillage suivant nécessité,
- Traitement des joints de fractionnement et des fissures éventuelles, compris bande de renforcement,
- Application de 2 couches de résine époxy bi-composants (2 x 400 gr/m²), type EPONAL 336 de BOSTIK FINDLEY ou équivalent,
- Cloutage par mise à refus de sable S 409 à raison de 3,500 à 4,000 kg/m², compris élimination du sable non adhérent après séchage.

Mise en œuvre et traitement des points singuliers suivant prescriptions du fabricant et avis technique.

Compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions.

3.2 CHAPE FLOTTANTE POUR PLANCHER CHAUFFANT

Localisation : Suivant indications du carnet de repérage techniques n° 7000.

Réalisation d'une dalle flottante de recouvrement et d'enrobage du plancher chauffant en béton armé, composé de :

- 350 kg/ m³ minimum de ciment,
- Granulats de dimension inférieure ou égale 8 mm,
- Sable de rivière ou de carrière lavé de classe 0.8/5 mm,
- Plastifiant à ajouter conformément à la norme ; (adjuvant fourni par le lot C.V.C.)
- Quadrillage anti-retrait par treillis métallique soudé, fils Æ^3 3mm et maillage inférieur ou égal à 100 mm (50 mm dans les pièces humides).

Coulage de la dalle de 4 à 5 cm d'épaisseur réalisée suivant le DTU 26.2.

Des fluidifiants seront utilisés pour faciliter l'enrobage des éléments chauffants à la raclette.

Seule la pose à la règle sera autorisée.

Toutes précautions seront prises contre le gel en cas de coulage en période hivernale.

Des joints de fractionnement seront réalisés tous les 40 m² et au plus tous les 8 mètres, ainsi que dans les zones à haut risque de fissuration (angle rentrant, pièces en L, ...).

La mise en service du chauffage permettra de monter progressivement en température, et ne pourra être effectuée que 3 semaines après la réalisation de la dalle et avant la mise en œuvre des revêtements de sols.

Compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions.

Sujétions particulières :

- Réalisation conforme aux Règles d'exécution et aux Règles de l'art.
- Joints de rupture et fractionnement suivant exigences.
- Voir détail 3 en fin de CCTP

Nota important : la prestation comprendra également la fourniture et pose d'un revêtement de type ASSOUR Chape 20 de SIPLAST ou équivalent agréé pour ce type d'emploi et bénéficiant d'un avis technique. Coordination à prévoir avec le lot CVC Désenfumage pour la mise en œuvre.

3.3 CHAPE AU MORTIER DE CIMENT

Localisation : Ensemble des locaux avec siphon de sol recevant du sol souple, suivant indications des plans de repérage Architecte.

Réalisation d'une chape rapportée désolidarisée au mortier de ciment, dosée suivant les exigences de la Norme, dressée à la règle, talochée et lissée en réception des revêtements de sol collés.

Sujétions particulières :

- Épaisseur de 6 cm minimum
- Réalisation conforme aux Règles d'exécution et aux Règles de l'art.
- Bande résiliente de désolidarisation en périphérie des locaux de type Tramiplinte de chez TRAMICO ou équivalent.
- Forme de pente vers siphon de sol.
- Joints de rupture et fractionnement suivant exigences, compris couvre joint.

3.4 ENDUIT DE LISSAGE ET DE RAGREAGE

Localisation : En réception des revêtements de sols souples, suivant indications des plans de repérage Architecte.

Enduit de lissage et de ragréage des sols comprenant :

Primaire d'accrochage, type Weber prim RP de WEBER ou équivalent.

Ragréage des sols avec un mortier de ragréage auto-lissant, type Weber niv elit de WEBER ou équivalent. Le produit retenu sera agréé par les fabricants de colles et de revêtements, et bénéficiera d'un Avis Technique du C.S.T.B.

Mise en œuvre suivant Cahier des Prescriptions Techniques du C.S.T.B.

Sujétions particulières :

- Classement du ragréage en rapport avec le revêtement de finition.
- La nature et la référence du ragréage devra être compatible avec l'avis technique de l'étanchéité formant barrière anti-remontée d'humidité
- Balayage et nettoyage avant travaux de ragréage.

NOTA : Le surfaçage mécanique à "l'hélicoptère" dû par le lot GROS-ŒUVRE est interdit pour les dalles et les planchers destinés à recevoir des revêtements de sols collés, l'épaisseur du ragréage tiendra compte de l'état de ces supports.

3.5 REVETEMENT DE SOL PVC - EN LAMES - ACOUSTIQUE - U4P3 CLASSEMENT UPEC

3.5.1 Surface courante

Localisation : Suivant indications du calepin des finitions de sols Architecte et fiche matériaux **repère 203.**

Revêtement de sol PVC acoustique en lame, comprenant :

- Ponçage et balayage du ragréage.
- Revêtement PVC acoustique multicouche avec une double armature avec 4 bords chanfreinés type CREATION 70 ZEN de chez GERFLOR ou équivalent.
- Protection de surface afin d'éviter toute métallisation.
- Delta Lw : 20 dB.
- Réaction au feu : Bfl - s1.
- Classement : U4 P3 E2/3 C2.
- Décor : au choix de l'Architecte dans l'ensemble de la gamme.

Sujétions particulières :

- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le fabricant, adaptée au support et certifié QB-UPEC.
- L'Entreprise devra limiter au maximum les joints en intérieur de pièce, les lés seront choisis suivant la largeur de la pièce.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Pose conforme au DTU et aux recommandations du fabricant.
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Ton au choix de l'Architecte dans la totalité de la gamme.

NOTA : plinthes droites à charge du lot menuiseries bois

3.6 REVETEMENT DE SOL PVC - EN LÈS - ACOUSTIQUE - U3/U4 P3 - TYPE 1

3.6.1 Surface courante

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte et fiches matériaux **repères 201, 202 et 209.**

Revêtement de sol PVC acoustique en lès, comprenant :

- Ponçage et balayage du ragréage.
- Revêtement PVC acoustique compact sur sous-couche mousse en lès de type Acczent excellence de chez TARKETT ou équivalent.
- Protection de surface afin d'éviter toute métallisation.
- **Delta Lw : 8 dB.**
- Réaction au feu : bfl - s1.
- Classement : U3/U4 P3 E2/3 C2.
- Décor : coloris 1073 et 1090.

Sujétions particulières :

- Traitement des joints par soudure à chaud.
- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le fabricant et adaptée au support.
- L'Entreprise devra limiter au maximum les joints en intérieur de pièce, les lés seront choisis suivant la largeur de la pièce.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Pose conforme au DTU et aux recommandations du fabricant.
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Ton au choix de l'Architecte dans la totalité de la gamme.

3.6.2 Remontée en plinthe

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte. Uniquement pour les chambres.

Réalisations de plinthes par remontée du revêtement comprenant :

- Préparation des angles sol/mur par la mise en place d'un profil d'angle (forme d'appuis) en bas de plinthe
- Plinthes réalisées par remontée du revêtement de sol sur une hauteur de 10 cm
- Tous travaux de soudures en angles.

Sujétions particulières :

- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le Fabricant.
- Joints soudés à chaud, compris angles rentrants et sortants
- Habillage des abouts, au droit des portes
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Se conformer au DTU 53.2 et l'avis technique du fabricant.

3.7 REVETEMENT DE SOL PVC - EN LÈS – COMPACT ET REVETEMENT MURAL

3.7.1 Surface courante

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte chambres et sas détenus 403, 404 et 405 et fiches matériaux **repère 210**

Revêtement de sol PVC acoustique en lès, comprenant :

- Ponçage et balayage du ragréage.
- Revêtement PVC compact en lès de type Tarkett iQ Granit Acoustic de chez TARKET ou équivalent.
- Protection de surface afin d'éviter toute métallisation type IQ PUR de TARKET ou équivalent.
- Réaction au feu : bfl - s1.
- Classement : U4 P3 E2/3 C2.
- Résistance au glissement : R9
- Revêtement contenant 25 % de matière recyclée
- Décor : au choix du Maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant.

Sujétions particulières :

- Traitement des joints par soudure à chaud.
- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le fabricant et adaptée au support.
- L'Entreprise devra limiter au maximum les joints en intérieur de pièce, les lés seront choisis suivant la largeur de la pièce.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Pose conforme au DTU et aux recommandations du fabricant.
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Seuil par profil PTS de TARKET ou équivalent.

3.7.2 Remontée en plinthe

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte. Uniquement pour les chambres.

Réalisations de plinthes par remontée du revêtement comprenant :

- Préparation des angles sol/mur par la mise en place d'un profil d'angle (forme d'appuis) en bas de plinthe
- Plinthes réalisées par remontée du revêtement de sol sur une hauteur de 10 cm
- Tous travaux de soudures en angles.

Sujétions particulières :

- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le Fabricant.
- Joints soudés à chaud, compris angles rentrants et sortants
- Habillage des abouts, au droit des portes
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Se conformer au DTU 53.2 et l'avis technique du fabricant.

3.7.3 Revêtement mural

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte chambres et sas détenus 403, 404 et 405 et fiches matériaux **repère PVC mural**

Travaux préparatoires compris fixateur et enduit de lissage maigre suivant nécessité, sur l'ensemble des parois.

Enduit de lissage sur une largeur de 10 cm environ pour rattrapage d'épaisseur entre le revêtement mural et le revêtement de sol.

- Revêtement mural type Protectwall Clean Room 1,5 de TARKETT ou équivalent.
- Epaisseur : 1,5 mm
- Réaction au feu : B-s2, d0
- Protection de surface type TOP clean XP de TARKET ou équivalent.

Sujétions particulières :

- Traitement des joints par soudure à chaud.
- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le fabricant et adaptée au support.
- L'Entreprise devra limiter au maximum les joints en intérieur de pièce, les lés seront choisis suivant la largeur de la pièce.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Pose conforme au DTU et aux recommandations du fabricant.
- Ton au choix de l'Architecte dans la totalité de la gamme.
- Revêtement contenant 25 % de matière recyclée
- Décor : au choix du Maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant.

3.8 MARCHE INTEGRALE POUR CAGE D'ESCALIER

3.8.1 Paliers et ½ paliers

Dito circulations horizontales attenantes.

3.8.2 Surface sur marches et contremarches des escaliers

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte et fiche matériaux repère 205.

Revêtement de sol PVC acoustique pour escalier intérieur, comprenant :

- Ponçage et balayage du ragréage.
- Revêtement PVC acoustique avec nez de marche intégrée avec un contraste tactile et visuel, sur sous-couche mousse en lés de type TARASTEP PRO de chez GERFLOR ou équivalent.
- Protection de surface afin d'éviter toute métallisation.
- Delta Lw : 17 dB.
- Réaction au feu : Bfl - s1.
- Classement : U4 P3 E2/3 C2.
- Décor : au choix de l'Architecte dans l'ensemble de la gamme.

Sujétions particulières :

- Contraste en contremarche par revêtement de couleur différente pour la première et dernière contremarche de chaque volée.
- Les nez de marches doivent être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier, être antidérapants non glissants et ne pas présenter de débord excessif par rapport à la contremarche.
- Traitement des joints par soudure à chaud.
- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le fabricant et adaptée au support.
- L'Entreprise devra limiter au maximum les joints en intérieur de pièce, les lés seront choisis suivant la largeur de la pièce.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Pose conforme au DTU et aux recommandations du fabricant.
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Ton au choix de l'Architecte dans la totalité de la gamme.
-

3.8.3 Nez de marche intégrée

Localisation : Suivant indications des plans de repérage Architecte.

Profilé aluminium anodisé avec bande antidérapante incorporée, type ISBA C1 de DINAC ou équivalent.
Pose "encastrée" avec fixation par chevilles, vis et pastille cache-vis.
A prévoir sur la longueur totale de la marche par profilé d'un seul tenant.

3.9 CONCEPT DOUCHE

3.9.1 Sous-couche acoustique

Sous-couche acoustique de type «Tarafoam de Gerflor" ou équivalent.
Efficacité acoustique certifié : ΔL_w 17 dB.

Pose par collage en plein, suivant Avis technique, Recommandations du Fabricant et Avis du Contrôleur technique (colle agréée par le fabricant du revêtement).

3.9.2 Surface courante

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte **repère** 204. (Sauf pour les salle de bain des chambres renforcées CSI, détenus et internat.)

L'entreprise devra la réalisation d'un système douche hybride de type TARADOUCHE de chez GERFLOR ou équivalent, comprenant :

Travaux préparatoires :

- Ponçage et balayage du ragréage.

Surface courante :

- Revêtement PVC antidérapant en lés de type TARALAY SECURITE SD de chez GERFLOR ou équivalent.
- Protection de surface afin d'éviter toute métallisation.
- Delta L_w : 6 dB.
- Glissance : R10
- Réaction au feu : Bfl - s1.
- Classement : U4 P3 E2/3 C2.
- Décor : au choix de l'Architecte dans l'ensemble de la gamme.

Préparation des angles sol / mur :

- Angles rentrants et sortants réalisé avec forme d'appui du système Clean Corner
Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant, avis techniques et cahier des charges du C.S.T.B
: ATEX : 3105_V1

Sujétions particulières :

- Traitement des joints par soudure à chaud.
- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le fabricant et adaptée au support.
- L'Entreprise devra limiter au maximum les joints en intérieur de pièce, les lés seront choisis suivant la largeur de la pièce.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Pose conforme au DTU et aux recommandations du fabricant.
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Ton au choix de l'Architecte dans la totalité de la gamme.

3.9.3 Remontée en plinthe

Localisation : Suivant indications des plans de repérage Architecte.

Réalisation de plinthes par remontée du revêtement comprenant :

- Préparation des angles sol/mur par la mise en place d'un profil d'angle (forme d'appuis) en bas de plinthe
Forme d'appui pour remontée en PVC de 20 mm (réf. 4011) de GERFLOR ou équivalent.
Forme d'appui pour angle mur en PVC de 12 mm (réf. CA 12) de GERFLOR ou équivalent
- Plinthes réalisées par remontée du revêtement de sol sur une hauteur de 13 cm minimum
- Tous travaux de soudures en angles.

Sujétions particulières :

- Pose par collage sur surface plane et sèche à l'aide d'une colle agréée par le Fabricant.
- Joints soudés
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Se conformer au DTU 53.2 et l'avis technique du fabricant.

3.9.4 Barre de seuil

Localisation : Aux portes de séparation des locaux ci-avant.

Réalisation de la liaison entre la salle d'eau et le local connexe, comprenant :

- Réalisation un calfatage au droit du joint en mastic polyuréthane
- Exécution d'une soudure à chaud si le revêtement contigu le permet (vinylique d'épaisseur voisine)
- Fourniture et pose de barre de seuil d'étanchéité visible en PVC par collage au support à l'aide d'une colle contact PU et soudure à chaud aux revêtements de sol vinyliques pour les seuils d'étanchéité.

Référence : seuil 0469 de chez GERFLOR ou équivalent.

Sujétions particulières :

- Mise en œuvre suivant l'article 7.4.3.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Se conformer au DTU 53.2 et l'avis technique du fabricant.

3.9.5 PVC mural

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte pour ensemble des salles de bain. (Sauf pour les salles de bain des chambres renforcées, CSI et internat.)

Revêtement mural type PVC CAPYPSO de GERFLOR ou équivalent.

Mise en œuvre :

Travaux préparatoires compris fixateur et enduit de lissage maigre suivant nécessité, sur l'ensemble des parois.

Enduit de lissage sur une largeur de 10 cm environ pour rattrapage d'épaisseur entre le revêtement mural et le revêtement de sol.

Pose par collage en plein.

Joints verticaux soudés.

Recouvrement de 3 cm de la remontée en plinthe du revêtement de sol.

Complément pour pose sur murale :

- Pose horizontale
- Limite le nombre de soudure à 2 le long de la porte
- Pas de soudure horizontale possible donc un recouvrement collé, à 1,90m de HT.

3.9.6 Siphon de sol

3.9.6.1 Siphon de sol

Localisation : Suivant indications des plans de repérage Architecte sur la totalité des bâtiments sauf pour ceux décrit ci-dessous.

Fourniture, scellement et raccordement de siphon de sol en inox inviolable à usage sanitaire.
Le produit devra être compatible avec le système et l'avis technique du revêtement de sol de la douche.
Les caractéristiques des siphons de sol sont définies dans la norme européenne NF EN 1253
Compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions.

Nota : La réalisation du revêtement mural de type carreau céramique est à la charge du lot
REVETEMENTS DE SOLS SCELLES - FAIENCE.
Coordination à prévoir.

3.9.6.2 Siphon de sol avec clapet anti-retour

Localisation : Suivant indications des plans de repérage Architecte pour les bâtiments Pédopsy et Gérontopsy

Fourniture, scellement et raccordement de siphon de sol en inox inviolable à usage sanitaire.
Clapet anti-retour, bouchon d'écoulement de sol, siphon de sol de douche anti-odeurs en métal – Clapet anti-refoulement de douche
Le produit devra être compatible avec le système et l'avis technique du revêtement de sol de la douche.
Les caractéristiques des siphons de sol sont définies dans la norme européenne NF EN 1253
Compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions.

Nota : La réalisation du revêtement mural de type carreau céramique est à la charge du lot
REVETEMENTS DE SOLS SCELLES - FAIENCE.
Coordination à prévoir.

3.10 SOL CAOUTCHOUC EXTERIEUR

Localisation : Suivant plan notamment.
- **Internat**
En revêtement de la coursive extérieure au niveau 1

Fourniture et pose d'un revêtement caoutchouc en rouleau de type tapis alvéolaire extérieur SEMR12 ou équivalent.

Pose libre sur toute la surface de la coursive.



3.11 BANDE PODOTACTILE D'ALERTE

Localisation : Bande podotactile d'alerte à 50 cm de la première marche, en partie haute des volées d'escalier intérieur, suivant la réglementation et indications des plans de repérage Architecte.

Sur support plan, lisse, sec et sain.

Fourniture et pose de dalles podotactiles pré-adhésivés de type Alertile de chez GERFLOR ou équivalent. Conforme à la Norme NF 98-351.

- Réaction feu : Cfl -s1.

Sujétions particulières :

- Réalisation conforme aux règles de l'art et aux recommandations du fabricant.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Ton au choix de l'Architecte.
- Dimensions de la bande : 400 mm de largeur, sur toute la longueur de l'embranchement.

3.12 COUVRE JOINTS DE DILATATION COURANTS

Localisation : Ensemble des joints de dilatation au sol des locaux.

Fermeture du joint de dilatation par profilé de chez COUVRANEUF Type Mifasol gamme encastrée constitué d'un profil en alliage d'aluminium et de bandes souples noire en élastomère, fixation scellée et ne formant pas de ressaut.

Sujétions particulières :

- Référence du joint : GFT 40.30 résa béton 150x35mm
- Compris membrane d'étanchéité de type MB
- Voir détail 2 fourni en fin de CCTP

A charge :

Du présent LOT :

- Coordination à prévoir avec le lot GROS-ŒUVRE - FONDATIONS SPECIALES pour les réservations

3.13 BARRE DE SEUIL

Localisation : Aux passages de toutes les portes de communication entre revêtements de nature différentes.

Fourniture et pose de profils de seuils en aluminium anodisé prépercé de la société DINAC ou équivalent compris fixation, protection par film transparent que l'Entrepreneur enlèvera en fin de travaux et toutes sujétions particulières.

3.14 SOCLE / SURBOTS EN BETON

Localisation : Pour passage des canalisations autour des réservations à travers les plancher, suivant les exigences du lot PLOMBERIE.
Au sol des façades de gaines techniques.

Socle en béton dosé suivant les exigences de la Norme, taloché et lissée en réception du revêtement du local concerné (plinthes grès cérame sur les côtés et carreaux de grès cérame sur le dessus).

Sujétions particulières :

- Épaisseur 100 mm au-dessus du revêtement de sol fini.

3.15 TAPIS DE PROPRETE

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte suivant fiche matériaux repère 206.

Fourniture et pose d'un tapis de propreté textile tufté à velours coupé à usage d'intérieur pour trafic intense à POSER.

Référence : Tapis 1.35 x 2.05 m type Coral Brush de chez FORBO

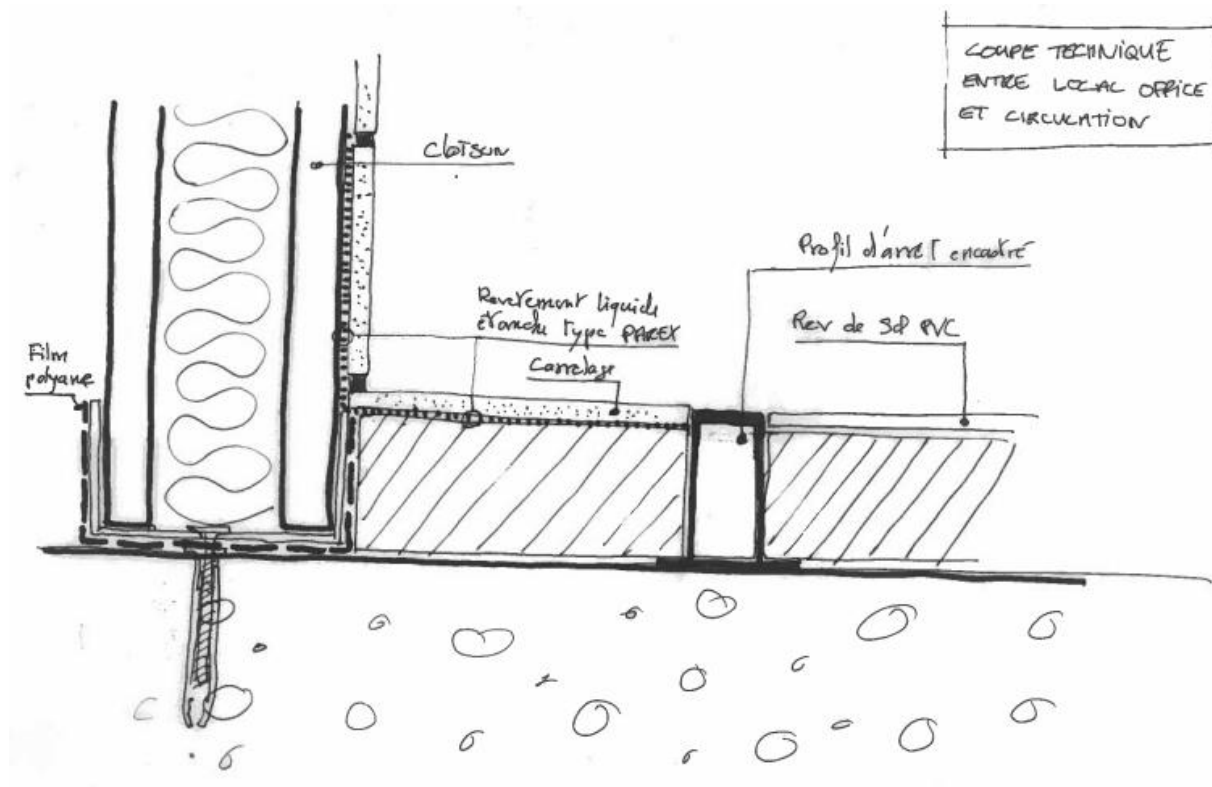
Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant

Pose : libre

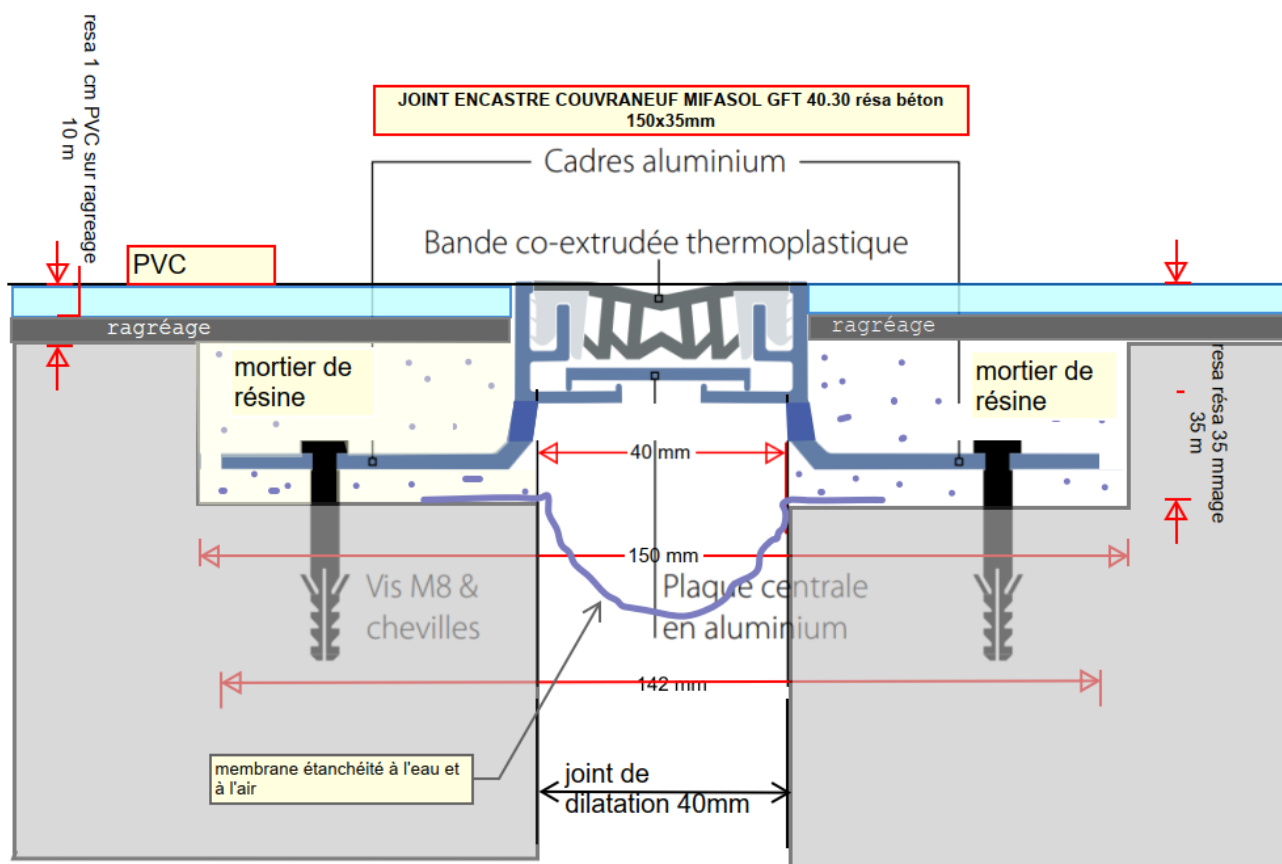
Réaction au feu : Bfl-s1

DETAILS DE PRINCIPE POUR LES REVETEMENTS DE SOL

Détail 1 Office avec revêtements de sols souples et carrelage



Détail 2 joint de dilatation encastré :



Détail 3 plancher chauffant

